



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Versailles, le 14 février 2025

Étienne Champion,
Recteur de l'académie de Versailles,

DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES DEEP

Réf. : DEEP 2025-02
Affaire suivie par :
Anne Bernussou
Claire Velasco
01 30 83 42 79
Quentin Pralas
01 30 83 42 82
ce.mouvement.2ndprive@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	Rectorat		INSPE
	DSDEN		Universités et IUT
	78		Gds. Etab. Sup
	91		CANOPE
	92		CIEP
	95		CIO
	Circonscriptions		CNED
	78		CREPS
	91		CROUS
	92		DDCS
	95		78
	Lycées		91
	78		92
	91		95
	92		DRONISEP
	95		INS HEA
	Collèges		INJEP
	78		SIEC
	91		Unités pénitentiaires
	92		UNSS
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles		78
	78		91
	91		92
	92		95
	95		
	Écoles privées		
A	Collèges privés		
A	Lycées privés		
	MELH		
	LYCEE MILITAIRE		
	EREA		
	ERPD		

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.
Annexes 8 p.
Total 10 p.

A

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements d'enseignement
privés du second degré sous contrat

Mesdames et Messieurs les Maîtres
contractuels à titre définitif ou
provisoire

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

OBJET : Mouvement des maîtres des établissements d'enseignement
privés sous contrat d'association – rentrée 2025

Références :

- Circulaire n°2005-203 du 28 novembre 2005 relative au mouvement des maîtres du privé ;
- Décret n°2016-1021 du 26 juillet 2016 relatif au recrutement des personnels enseignants et de documentation issus de l'enseignement agricole privé dans les établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- Circulaire MENJ DAF D1 MENF2303056C du 6 février 2022 relative au changement d'échelle de rémunération ;
- Circulaire MEN DAF D1 du 21 juillet 2022 relative aux modalités d'affectation des lauréats concours.

POINTS CLES :

Mouvement, déclarations d'intention, postes susceptibles d'être vacants

CALENDRIER :

Détail des opérations ci-après

La présente circulaire a pour objet de préciser les règles d'organisation du mouvement des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association en vue de la rentrée scolaire 2025.

Les opérations de mouvement concernent les maîtres en contrat définitif ou provisoire.

Les maîtres en contrat définitif doivent compléter l'[annexe 2](#) pour obtenir une mutation au sein de l'académie ou vers une autre académie. Cette annexe sera transmise par l'établissement au gestionnaire DEEP3/4, copie à ce.mouvement.2ndprive@ac-versailles.fr au plus tard le vendredi 14 mars 2025 afin de valider leur intention de participer au mouvement.

Leur poste sera alors identifié comme susceptible d'être vacant, sans qu'ils aient pour autant l'obligation de candidater sur d'autres postes.

Les **opérations du mouvement** des maîtres doivent permettre d'assurer le respect des garanties offertes aux maîtres contractuels dans le domaine de l'emploi, tout en prenant en compte le rôle du chef d'établissement dans la procédure de nomination.

Calendrier des opérations :

- **Du mercredi 19 mars midi au jeudi 20 mars 2025**
Déclaration des supports susceptibles d'être vacants par les chefs d'établissement
- **Du vendredi 21 mars au dimanche 6 avril 2025**
Publication des emplois – Saisie des vœux par les maîtres contractuels
- **Du lundi 7 avril au mardi 20 mai 2025**
Saisie des avis sur les candidatures par les chefs d'établissement
- **Jeudi 12 juin 2025**
Réunion de la Commission Consultative Mixte Académique.
Notification aux Chefs d'établissement des candidatures retenues, après avis de la CCMA.
- **Jeudi 26 juin 2025**
Date limite de retour à la DEEP des acceptations ou refus de nomination par les Chefs d'établissement
- **Du vendredi 27 juin au lundi 30 juin 2025**
Publication des résultats (Fermeture de l'application le 1^{er} juillet 2025)
- **Vendredi 4 juillet 2025**
Envoi au Ministère des services vacants et de la liste des maîtres qui n'ont pu être nommés sur un service vacant (y compris les lauréats des concours 2024).
- **Vendredi 11 juillet 2025**
Réunion de la Commission Nationale d'Affectation (CNA)

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale adjointe
Directrice des ressources humaines

Signé : Nathalie LAWSON